

Pourquoi une concertation ?

La concertation préalable porte sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée de Marché Gare/ Mas des Rosiers/ Mas des Juifs.

Ce projet est placé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

La concertation préalable constitue une étape importante, qui s'inscrit dans le cadre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Les objectifs de la concertation sont :

- informer largement
- écouter le public
- permettre l'expression de ceux qui le souhaitent
- enrichir le projet
- recueillir des éléments d'aide à la décision.

A l'issue de la concertation qui sera enrichie au fur et à mesure de l'avancement du dossier et des projets, l'ensemble des propositions et des remarques formulées sera analysé et fera l'objet d'un bilan de concertation qui sera présenté en Conseil Communautaire pour approbation.

Quel est le périmètre d'étude ?

Le périmètre d'étude comprend 3 zones :

- **la Zone d'Activité Economique de Marché Gare**, à dominante d'activités agroalimentaires,
- **le secteur Mas des Rosiers**, dont les possibilités d'évolution sont très limitées en raison des contraintes de constructibilité imposées par le PPRI,
- **le secteur dit du Mas des Juifs**, qui comporte une bâtisse abandonnée.

Ces deux derniers secteurs appartiennent au périmètre de la ZAE Mas des Rosiers.

Quels sont les objectifs du projet ?

- **La transformation et la modernisation de la ZAE de Marché Gare** aujourd'hui en perte d'attractivité,
- **La création d'une vitrine** le long de la RN113 avec le développement de nouvelles activités économiques et services complémentaires aux activités présentes sur le site,
- **Le réaménagement des accès à la RN113**,
- **La transformation du secteur ouest du Marché Gare** en lien avec l'arrivée du pôle d'échange multimodal (PEM).

Quelles modalités de concertation ?

Pour vous informer, poser une question ou déposer un avis, vous pouvez :

- retrouver dans la rubrique "téléchargements", le dossier de concertation présentant le projet et utiliser la "boîte contact"
- vous rendre à la Communauté d'Agglomération Nîmes métropole, 3 rue du Colisée à Nîmes

où vous trouverez le dossier de concertation ainsi qu'un registre pour recueillir vos avis (chacun peut y inscrire librement ses commentaires, suggestions ou questions).